

Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement
Conseil d'administration
Jeudi 26 novembre 2020



Procès-verbal sommaire

Etaient présents : Artigue Pierre, Boureau Pascal, Chantran Thierry, Durieux Antoine, Graglia Fabrice, Kissi Patrick, Klotz Julien, Morice Michel, Nadaud Bassuel Laure, Rumeau Nathalie, Spitz Audrey,

M. Pascal Boureau, Président du Syndicat Haute-Garonne Environnement (HGE), ouvre la séance, précise en introduction que compte tenu de la situation sanitaire que nous connaissons il a été décidé d'organiser en visioconférence ce conseil d'administration (ainsi que l'assemblée générale qui suivra la semaine prochaine), remercie les participants de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Fonctionnement des organes du Syndicat pendant l'état d'urgence sanitaire
- Examens des demandes d'adhésion
- Débat d'orientation budgétaire
- Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021
- Rencontres débats 2021 – Sondage - Propositions
- Questions diverses

Fonctionnement des organes du Syndicat pendant l'état d'urgence sanitaire

M. Pascal Boureau explique que l'article n°6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 prévoit la possibilité que le Président du Syndicat décide que la réunion des organes du Syndicat se tienne par visioconférence ou par défaut par audioconférence. Pour rappel, les organes du syndicat sont l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau.

Les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et d'autre part des modalités de scrutin doivent être décidées.

Il sera proposé lors de l'assemblée générale que les organes se tiendront pendant cette période par visioconférence. Les modalités de convocation et de transmission des rapports resteront identiques, les membres de l'assemblée seront ainsi destinataires à chaque réunion ou séance du lien informatique de connexion à la visioconférence et du code nécessaire pour se connecter.

A noter que les règles en matière de quorum telles que fixées par les statuts s'appliquent.

Compte tenu du nombre important de participants, d'intervenants possible lors de l'assemblée générale du 2 décembre prochain (pour rappel 280 communes adhérentes, 86 associations) il est prévu l'intervention d'un prestataire afin de faciliter le déroulé de celle-ci.

Modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats :

Le Président procède à l'appel nominal. En conséquence, les éventuelles procurations doivent être transmises préalablement à la séance par mail au secrétariat de Haute-Garonne Environnement.

A noter qu'un élu ne pourra pas être porteur de plus d'un pouvoir.

Afin d'identifier les membres lors des débats, le membre souhaitant prendre la parole doit se signaler en « levant la main » via le système de visioconférence ou à défaut en prenant la parole en précisant son nom et attendre qu'il soit autorisé à prendre la parole par le Président. Si besoin, le Président établira un ordre d'intervention. Dans tous les cas, avant toute prise de parole, le membre devra se signaler par son nom.

Les réunions et séances seront enregistrées et conservées. Par ailleurs, un procès-verbal sera établi.

Modalités de scrutin :

L'ordonnance précise que les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public et qu'en cas d'adoption d'une demande de vote secret, le Président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure qui ne peut se tenir par voie dématérialisée.

Le scrutin public peut être organisé soit par appel nominal, soit par scrutin électronique, dans des conditions garantissant sa sincérité.

Pour des raisons pratiques et pour fluidifier l'exercice, il est possible que les votes interviennent par blocs de thématique et soient reproduits tels quels sur le procès-verbal. Il sera cependant possible de manifester des votes différents à l'intérieur d'un même bloc de compétence : pour cela, il conviendra de faire savoir quel vote s'applique à tel ou tel dossier.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Le Président proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants.

Ce rapport ne suscite pas de remarque de la part des membres du conseil d'administration.

Examen des demandes d'adhésion

M. Pascal Boureau indique que sept communes Belleserre, Cassagne, Castelmourou, Fronton, Merenveille, Monstesquieu-Lauragais, Peyssies ainsi que l'association Alliances et cultures ont fait part de leur volonté d'adhérer à HGE. Il indique que trois communes (Lafitte Vigordane, Saint-Félix-Lauragais, Sarremezan) se sont positionnées pour adhérer à notre syndicat. Nous sommes dans l'attente de la transmission des délibérations de leur conseil municipal afin de pouvoir proposer leur adhésion lors d'une prochaine assemblée générale.

M. Patrick Kissi, commune de Muret, souhaite avoir une précision concernant le mode de calcul de la participation des communes à HGE et demande si cela couvre les dépenses du Syndicat. M. Pascal Boureau indique les recettes que sont les cotisations des communes, la cotisation du Conseil départemental et par ailleurs l'excédent que génère chaque année le Syndicat permettent de définir un budget rationnel. Il récapitule en matière de cotisations des communes les règles en vigueur à savoir :

- population municipale inférieure ou égale à 200 habitants : exonérées de participation financière,
- population municipale comprise entre 200 et 500 habitants : 10 € par an,
- population municipale supérieure à 500 habitants : 0,05 € par an et par habitants.

M. Pascal Boureau précise qu'un montant de participation a été défini pour permettre l'intégration de la commune de Toulouse (5 000 €).

M. Pierre Artigue, commune de Saint-Geniès Bellevue, se félicite de l'intégration de la commune de Castelmourou car celle-ci est fortement engagée dans les questions environnementales. M. Pascal Boureau se réjouit de l'entrée de ces nouvelles communes. Nouvelles adhésions qui manifestent l'intérêt grandissant concernant les questions environnementales.

Ces demandes d'adhésion seront présentées lors de l'assemblée générale du 2 décembre 2020.

Débat d'orientation budgétaire

M. Pascal Boureau proposera lors de l'assemblée générale que soit reconduit le montant affecté aux dépenses et aux recettes de 2020.

En matière de fonctionnement :

1/ Concernant les recettes estimées à 82 000 € :

- la participation du Conseil départemental pour un montant de 20 000 € ;
- la participation des communes adhérentes estimée à 35 000 € ;

L'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2020 est estimé à 27 000 euros.

2/ Concernant les dépenses estimées à 82 000 €, elles seront réparties de la manière suivante :

- le financement des rencontres-débats et visites estimé à 11 000 € ;
- les frais divers (assurance, maintenance matériel, etc.) estimés à 16 000 € ;
- les frais de colloque estimés à 20 000 € ;
- les annonces officielles et publicité estimés à 5 000 € ;
- les dotations aux amortissements estimées à 30 000 €.

Concernant le colloque, M. Pascal Boureau invite les membres de HGE à proposer un thème principal qui pourra être abordé lors de cette journée.

En matière d'investissement :

Les recettes estimées à 419 600 euros seront issues de l'excédent d'investissement reporté (360 000 €), le Fonds de compensation de la TVA estimé à 8 600 €, d'une subvention de la Région Occitanie pour la réalisation de l'outil biodiversité (11 000 €) et la dotation aux amortissements d'un montant estimée à 30 000 €.

Les dépenses d'investissement prévues sont notamment :

- la finalisation du marché concernant l'outil pédagogique sur le thème de la biodiversité estimé à 49 000 € (sur une valeur initiale de 100 000 €) ;
- la réalisation de panneaux pédagogique Garonne estimé à 15 000 €
- la réactualisation de l'outil pédagogique « Energies » estimé à 30 000 € ;
- la réalisation d'un outil pédagogique sur l'arbre estimé à 50 000 € ;
- la réalisation d'un outil pédagogique sur les mobilités actives à 50 000 €.

Concernant la finalisation de l'outil pédagogique biodiversité, Mme Claire Barba, chargée de mission au sein de HGE, indique que quatre outils sont prévus (dont un qui restera de manière permanente à la Maison de la Biodiversité de Buzet-sur-Tarn) et qu'ils se composent :

- d'une maquette 3D-bois – lumineuse (présentation de six milieux naturels de la Haute-Garonne en relief à la fois tactile et lumineux) ;
- d'un jeu interactif (à double niveau scolaire : primaire et collège/grand public, élément en bois, jeu collaboratif et coopératif, de vingt-cinq minutes à une heure et quart de jeu possible) ;
- d'une borne multi-sensorielle (1,60 m de haut, 60 cm de large, découverte sur chaque face d'un milieu naturel : aquatique, montagnard, forestier et le sol) ;
- et de supports de communication (dépliant des défis saisonniers éco-gestes, plaquette de promotion de l'outil, cahier de jeu et naturaliste, brochures de connaissances et livret d'utilisation de l'outil).

M. Thierry Chantran, commune de Rieumes, demande quel est le nombre d'outils pédagogiques existants au sein de HGE. Mme Claire Barba répond que les outils pédagogiques sont dupliqués en moyenne cinq fois (quelque fois plus) par thématique (eau, énergies, bruit, déchets, changement climatique...) ce qui porte à une cinquantaine d'outils disponibles. Depuis trois ans, il a été constaté une forte augmentation des demandes pour les outils. Augmentation qui s'explique, notamment, par les demandes des écoles primaires de plus en plus nombreuses et désormais possible pour elles. En 2019, quatre-vingt-cinq livraisons ont été assurées. Cette année, en raison des conditions sanitaires, le nombre de livraison a connu une baisse.

M. Thierry Chantran demande si une déclinaison en format numérique des outils est disponible. M. Pascal Boureau indique que les outils ont été conçus sur des supports multi-sensoriels et qu'ils ne sont pas transposables de ce fait en numérique. Toutefois, des cahiers de jeux sont disponibles sur le site internet du Syndicat ainsi que des vidéos sur You Tube. M. Pascal Boureau indique qu'une déclinaison numérique pourrait être envisagée, pour partie, pour tous les outils pédagogiques à venir.

M. Patrick Kissi demande s'il serait possible de créer un onglet spécifique sur le site internet de HGE où seront répertoriés tous les outils numériques disponibles. M. Pascal Boureau souligne la pertinence de cette demande et souhaite que cela soit mis en place.

Concernant la réalisation de l'outil pédagogique sur la thématique de l'arbre, Mme Claire Barba indique que la conception est au commencement de celui-ci et que les membres de HGE seront sollicités pour apporter leur concours à sa création notamment en participant au comité de suivi. Ce comité de suivi est composé de membres de l'éducation nationale, d'associations environnementales, des services du Conseil départemental et des membres de HGE qui le souhaitent. Il reste à déterminer, notamment, ce qui composera cet outil pédagogique et quelles sont les attentes des publics.

Concernant la réalisation de l'outil pédagogique sur les mobilités. Mme Stéphanie Labatut-Calle, chef de service, indique que, comme pour l'outil arbre, le service est à la genèse de celui-ci. Afin d'adapter au mieux cet outil aux spécificités haut-garonnaises, une étude des outils existants va être faite.

Mme Nathalie Rumeau, commune de Paulhac, indique que la communauté de communes des coteaux du Girou élabore actuellement un schéma cyclable, travail qui pourrait être utile pour le futur outil.

Ces propositions du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021 seront débattues lors de l'assemblée générale du 2 décembre 2020.

Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, précise que dans les cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le budget primitif 2021 étant voté au premier trimestre 2021, il sera proposé lors de l'assemblée générale du 2 décembre 2020 d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Chapitre	Détail	Rappel budget 2019	Montant autorisé (max. 25%)
21	Immobilisations incorporelles	421 513,63 €	105 378,41 €
041	Opérations patrimoniales	10 000 €	2 500 €

Rencontres débats 2021 – Sondage – Propositions

M. Pascal Boureau indique qu'afin d'être au plus près des attentes des membres d'HGE, il sera demandé, sous forme de sondage, quels sont les priorités, les investissements verts, à inscrire prioritairement lors des rencontres débats au cours de l'année 2021 selon plusieurs grandes thématiques suivantes :

- Eau ;
- Energies ;
- Déchets/économie circulaire ;
- Mobilités/Transports ;
- Nature/Biodiversité ;
- Urbanisme/Éco construction ;
- Alimentation/Agriculture ;
- Risques.

M. Fabrice Graglia, commune de Lacaugne, demande si ce sondage est prévu lors de l'assemblée générale ou bien après celle-ci. Mme Stéphanie Labatut-Calle indique qu'un prestataire organisera le sondage lors de cette instance et qu'il le proposera en début de celle-ci. Le prestataire pourra dire ainsi quelles sont les thématiques qui ont été majoritairement choisies. A la fin de l'assemblée générale, il sera proposé de remplir un formulaire en ligne dans lequel vous pourrez vous exprimer concernant la logistique des rencontres-débats (horaires, en présentiel ou à distance), les retours d'expérience que vous voudriez partager, les projets que vous voudriez mettre en place. Il pourra être rempli dès la fin de l'assemblée générale ou bien ultérieurement. L'idée étant, compte tenu de l'arrivée de nouvelles équipes municipales, de savoir quels sont les attentes, les projets qu'elles souhaitent mettre en place au cours de leurs mandatures.

Mme Audrey Spitz, commune de Lapeyrouse Fossat, souhaiterait que la question de la rénovation énergétique des bâtiments puisse être abordée tant au niveau des bâtiments publics que ceux des particuliers. M. Pascal Boureau indique que le Plan de relance, proposé par le gouvernement, prévoit une enveloppe de 950 millions d'euros à destination des collectivités locales pour qu'elles entreprennent des travaux d'amélioration énergétique de leurs bâtiments.

Mme Nathalie Rumeau indique que l'Agence régionale énergie climat travaille sur ce sujet avec comme ambition que l'Occitanie devienne une région à énergie positive d'ici 2050. La Région va proposer à l'attention des particuliers des informations concernant la rénovation des bâtiments à partir de janvier 2021. M. Pascal Boureau souligne que le Conseil départemental a développé sur son territoire des espaces info énergies avec des énergéticiens qui conseillent les particuliers sur les aides possibles en matière de rénovation énergétique.

Un programme pour l'année 2021 a d'ores et déjà été préparé qui sera soumis au débat :

- Janvier : le financement de la transition écologique;
- Février : les perturbateurs endocriniens ;
- Mars : Assemblée générale
- Avril : Récupération et utilisation des eaux de pluie : contribuer à la maîtrise du ruissellement urbain ;
- Mai : Qualité des eaux et milieux aquatiques ;
- Juin : Zéro artificialisation des sols ;
- Septembre : Visite du collège à énergie positive d'Escalquens ;
- Octobre : Ciné-débat ou Patrimoine arboré/verger écologique ;
- Novembre : Colloque (thématique à définir) ;
- Décembre : Assemblée générale.

Questions diverses

M Fabrice Graglia souhaiterait savoir s'il est possible d'avoir des précisions concernant les associations environnementales adhérentes de HGE (domaine d'intervention, zone géographique d'implantation et d'action) afin de mieux les connaître. M. Pascal Boureau est favorable pour que ces informations soient communiquées auprès des membres d'HGE.

M. Pierre Artigue demande s'il serait possible de permettre à ces associations, via HGE, de se fédérer par zone géographique (par exemple par canton) afin d'avoir un endroit où se retrouver. Cela permettrait aux collectivités, mais aussi aux autres associations, d'avoir un lieu (physique et/ou numérique) où elles pourraient se référencer sur les questions environnementales. M. Pascal Boureau souligne la pertinence de cette idée et indique qu'il faut réfléchir à la faisabilité de celle-ci.

Mme Audrey Spitz et M. Patrick Kissi estiment qu'il y a un manque de communication concernant les aides existantes en matière de rénovation énergétique auxquelles les particuliers peuvent prétendre et que HGE pourrait se faire le relais de celles-ci. M. Pascal Boureau souhaite également qu'une meilleure communication soit faite sur ce sujet

M. Pascal Boureau remercie les participants de leur présence et clôt le conseil d'administration de Haute-Garonne Environnement.

Vu et transmis,



Pascal BOUREAU
Président
Haute-Garonne Environnement